

Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du plan d'action pour la lamproie de l'Ouest, population du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni*), au Canada pour la période 2018 à 2022

Lamproie du ruisseau Morrison



2025

Citation recommandée :

Pêches et Océans Canada 2025. Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du plan d'action pour la lamproie de l'Ouest, population du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni*), au Canada pour la période 2018 à 2022. Série de rapports sur les plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. iv + 22 p.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires du présent rapport ou pour obtenir un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et d'autres documents connexes, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#).

Illustration de la couverture : Lamproie de l'ouest, Population du ruisseau Morrison. Photographie prise par Joy Wade.

Also available in English under the title: « Report on the Progress of Action Plan Implementation for the Western Brook Lamprey, Morrison Creek population (*Lampetra richardsoni*) in Canada for the Period 2018 to 2022 »

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Pêches, 2025.
Tous droits réservés.
N° ISBN 978-0-660-77719-1
N° de catalogue CW69-21/47-1-2025F-PDF

Le contenu du présent document (à l'exception de l'illustration de couverture) peut être utilisé sans autorisation, sous réserve de la mention de la source.

Préface

La *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) [LEP] exige la présentation d'un rapport sur la mise en œuvre du plan d'action pour une espèce en péril (dans le cadre d'un rapport sur les progrès) cinq ans après la publication du plan d'action définitif dans le Registre public des espèces en péril. Ce rapport doit être établi par le ministre compétent.

Aux termes de la LEP, la ministre des Pêches est la ministre compétente pour la lamproie de l'Ouest (population du ruisseau Morrison), et elle a préparé le présent rapport sur les progrès.

Le compte rendu des progrès de la mise en œuvre du plan d'action présente les efforts collectifs déployés par la ministre compétente, les gouvernements provinciaux et territoriaux et toutes les autres parties concernées qui mènent des activités contribuant au rétablissement de l'espèce en péril dont il est question. Un plan d'action présente la planification détaillée du rétablissement (les mesures de rétablissement) qui soutient l'orientation stratégique définie dans le programme de rétablissement de l'espèce. Quelques-unes des mesures de rétablissement et des stratégies générales décrites font suite à la progression ou à l'achèvement d'autres approches ou stratégies générales; elles ne peuvent pas toutes être entreprises ou afficher des progrès importants au cours de la période couverte par un rapport sur les progrès de la mise en œuvre du plan d'action.

Comme l'indique le préambule de la LEP, la réussite du rétablissement de l'espèce dépendra de l'engagement et de la collaboration d'un grand nombre de parties concernées qui participeront à la mise en œuvre des directives formulées dans le programme de rétablissement. Cette réussite ne pourra pas reposer seulement sur Pêches et Océans Canada (MPO), ou sur toute autre instance seule. Le coût du rétablissement des espèces en péril est partagé entre différentes parties prenantes. La population canadienne est invitée à appuyer le plan d'action et le programme de rétablissement au bénéfice de la lamproie de l'Ouest, population du ruisseau Morrison, et de la société canadienne dans son ensemble.

Remerciements

Ce rapport sur les progrès a été préparé par Emma Branquinho (MPO) avec la contribution de Maggie Boothroyd (MPO), Ahdia Hassan (MPO), Paul Grant (MPO) et Heather Bettger (MPO). Dans la mesure du possible, ce rapport sur les progrès a été préparé avec des contributions du gouvernement de la Colombie-Britannique et de la ville de Courtenay. Le MPO aimerait également remercier toutes les personnes et organisations qui ont contribué au rétablissement de la lamproie de l'Ouest, population du ruisseau Morrison.

Sommaire

La lamproie de l'Ouest (*Lampetra richardsoni*), population du ruisseau Morrison, ci-après appelée lamproie du ruisseau Morrison¹, a été inscrite sur la liste des espèces en voie de disparition de la LEP en 2003. Le « Plan d'action pour la lamproie de l'Ouest – Population du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni*) » [ci-après le plan d'action] a été finalisé et publié sur le [Registre public des espèces en péril](#) en 2018 ([MPO 2018](#)). Ce plan d'action présente la planification détaillée du rétablissement qui soutient l'orientation stratégique définie dans le « Programme de rétablissement de la lamproie du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni* var. *marifuga*) au Canada » (ci-après le programme de rétablissement), qui a été finalisé et publié dans le Registre public des espèces en péril en 2007 ([Équipe nationale de rétablissement pour la lamproie du ruisseau Morrison \[ENRLRM\] 2007](#)). Deux rapports sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement ont été publiés, le « Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement de la lamproie du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni*) au Canada pour la période allant de 2007 à 2015 », qui a été publié en 2016 ([MPO 2016](#)) et le « Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement de la lamproie de l'Ouest, population du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni*), au Canada pour la période de 2016 à 2021 », qui a été publié en 2022 ([MPO 2022](#)).

Les principales menaces répertoriées pour la lamproie du ruisseau Morrison comprennent l'utilisation non durable des terres et de l'eau, la dégradation de la qualité de l'eau, la réduction des proies de base, le changement climatique, le prélèvement excessif d'individus pour la recherche et les activités récréatives (ENRLRM 2007).

Le présent plan d'action décrit les mesures de rétablissement qui offrent les meilleures chances d'atteindre les objectifs² suivants en matière de population et de répartition de la lamproie du ruisseau Morrison :

- assurer sa viabilité à long terme dans son aire de répartition naturelle;
- résoudre les incertitudes taxonomiques reliées à la lamproie du ruisseau Morrison afin d'assurer efficacement sa protection et son rétablissement;
- maintenir une population autonome de lamproies du ruisseau Morrison à l'intérieur du ruisseau Morrison;
- maintenir, et dans la mesure du possible améliorer, l'intégrité écologique de l'habitat de la lamproie du ruisseau Morrison;
- accroître les connaissances scientifiques sur la lamproie du ruisseau Morrison en menant des études supplémentaires portant sur son histoire naturelle, sur son habitat essentiel et sur les menaces à sa pérennité;
- favoriser la sensibilisation à la lamproie du ruisseau Morrison et à son statut de conservation et encourager la collectivité locale à participer à l'intendance et à la protection de l'habitat.

¹ À l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*, cette espèce est officiellement appelée « lamproie de l'Ouest, population du ruisseau Morrison ». Le nom commun « lamproie du ruisseau Morrison » est utilisé tout au long du présent document afin de maintenir la cohérence avec le programme de rétablissement (Équipe nationale de rétablissement pour la lamproie du ruisseau Morrison [ENRLRM] 2007) et le plan d'action (MPO 2018).

² Les objectifs en matière de population et de répartition décrits dans le plan d'action étaient auparavant désignés comme le but et les objectifs du rétablissement.

Le « Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du Plan d'action pour la lamproie de l'Ouest, population du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni*), au Canada pour la période 2018 à 2022 » fait état des progrès réalisés par le MPO et ses partenaires dans la mise en œuvre du programme de rétablissement et l'atteinte de son but et de ses objectifs. Au cours de cette période, des progrès ont été réalisés par rapport à ce qui suit :

- la surveillance périodique de la lamproie du ruisseau Morrison afin de confirmer sa présence dans l'ensemble du bassin versant et de comparer l'abondance et la répartition avec les études antérieures;
- la surveillance de l'activité de frai dans le bassin versant du ruisseau Morrison afin d'améliorer la connaissance des besoins en matière d'habitat;
- la restauration de l'habitat de la lamproie du ruisseau Morrison, y compris l'élimination des obstacles pour rétablir la connectivité;
- la mise sur pied et la poursuite de groupes d'intendance et d'initiatives de partenariat qui contribuent à la conservation et à la protection de la lamproie du ruisseau Morrison et du bassin hydrographique du ruisseau Morrison;
- la sensibilisation du public et l'éducation aux principales menaces pesant sur la lamproie du ruisseau Morrison, ainsi que le partage des progrès accomplis dans le cadre des efforts déployés pour sa reconstitution.

On ne sait pas si les objectifs en matière de population et de répartition ont été atteints (les tendances en matière d'abondance et de répartition ne sont pas disponibles); toutefois, la lamproie du ruisseau Morrison continue d'être rencontrée dans l'ensemble de son aire de répartition connue. D'autres travaux sont nécessaires pour soutenir la reconstitution de la lamproie du ruisseau Morrison et de son habitat. Les prochaines étapes prioritaires peuvent inclure, notamment : la surveillance à long terme pour déterminer les tendances de la population et de la répartition; la protection et la restauration de l'habitat de la lamproie du ruisseau Morrison; la clarification des lacunes dans les connaissances sur les proies de la lamproie du ruisseau Morrison ainsi que l'étude de la connectivité et des propriétés hydrologiques du ruisseau Morrison et de ses eaux d'amont.

Le MPO maintient son engagement envers la survie et le rétablissement de la lamproie du ruisseau Morrison. Les travaux entamés et achevés à ce jour ont jeté des bases solides pour la poursuite de la recherche et le rétablissement de cette espèce. Les progrès réalisés jusqu'à maintenant n'auraient pas été possibles sans les contributions de nos partenaires. Le MPO se réjouit à la perspective de poursuivre ses collaborations fructueuses et invite d'autres partenaires à participer au rétablissement de l'espèce.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	i
Remerciements	i
Sommaire	ii
TABLE DES MATIÈRES	iv
1 Introduction	1
2 Contexte	1
2.1 Résumé de l'évaluation de l'espèce par le COSEPAC et des menaces pesant sur elle et son habitat essentiel	1
2.2 Rétablissement	2
3 Progrès accomplis vers le rétablissement	3
3.1 Activités à l'appui du rétablissement	6
3.1.1 Désignation et protection de l'habitat essentiel	19
3.1.2 Répercussions socioéconomiques	19
3.1.3 Caractère réalisable du rétablissement	19
4 Conclusion	20
5 Références	21

1 Introduction

Le « Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du Plan d'action de la lamproie de l'Ouest, population du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni*), au Canada pour la période 2018 à 2022 » (ci-après dénommé rapport sur les progrès) décrit les progrès réalisés en vue d'atteindre les mesures de rétablissement énumérées dans le « Plan d'action pour la lamproie de l'Ouest – Population du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni*) au Canada » (ci-après dénommé plan d'action; [MPO 2018](#)) pendant la période indiquée. Ce plan d'action présente la planification détaillée du rétablissement qui soutient l'orientation stratégique définie dans le « Programme de rétablissement de la lamproie du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni* var. *marifuga*) au Canada » (ci-après le programme de rétablissement); [\[ENRLRM 2007\]](#). Ce rapport sur les progrès fait partie d'une série de documents relatifs à cette espèce qui sont liés et doivent être pris en considération ensemble, notamment : les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) [\[COSEPAC 2000, COSEPAC 2010\]](#); le programme de rétablissement (ENRLRM 2007); le plan d'action (MPO 2018); le « Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement de la lamproie du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni*) au Canada pour la période allant de 2007 à 2015 » ([MPO 2016](#)) et le « Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement de la lamproie de l'Ouest, population du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni*) au Canada pour la période 2016 à 2021 » ([MPO 2022](#)).

La section 2 du rapport sur les progrès présente une vue d'ensemble des renseignements importants sur les menaces qui pèsent sur l'espèce, les objectifs en matière de population et de répartition pour parvenir à sa reconstitution ainsi que les mesures de rétablissement. Pour obtenir de plus amples renseignements, les lecteurs sont invités à se reporter au programme de rétablissement et au plan d'action. La section 3 fait état des progrès accomplis quant aux mesures de rétablissement décrites dans le plan d'action pour soutenir la réalisation des objectifs en matière de population et de répartition.

2 Contexte

2.1 Résumé de l'évaluation de l'espèce par le COSEPAC et des menaces pesant sur elle et son habitat essentiel

L'inscription en 2003 en vertu de la LEP, de la lamproie de ruisseau Morrison³, comme espèce en voie de disparition a conduit à l'élaboration et à la publication du programme de rétablissement en 2007 et du plan d'action en 2018 (ENRLRM 2007; MPO 2018). Le programme de rétablissement et le plan d'action sont conformes aux renseignements fournis dans le rapport de situation du COSEPAC (COSEPAC 2000) et les renseignements résumés du COSEPAC sont inclus ci-dessous.

En 2010, le COSEPAC a réexaminé la situation de la lamproie du ruisseau Morrison et confirmé qu'elle était une espèce en voie de disparition (COSEPAC 2010).

³À l'Annexe 1 de la LEP, cette espèce est officiellement appelée « lamproie de l'Ouest (population du ruisseau Morrison) ». Le nom commun « lamproie du ruisseau Morrison » est utilisé tout au long du présent document afin de maintenir la cohérence avec le programme de rétablissement et le plan d'action (ENRLRM 2007; MPO 2018).

Sommaire de l'évaluation – Avril 2010**Nom commun**

Lamproie de l'Ouest, population du ruisseau Morrison

Nom scientifique

Lampetra richardsoni

Statut

Espèce en voie de disparition

Justification de la désignation

La lamproie de cette population dimorphe est un petit poisson d'eau douce endémique à un petit ruisseau dans l'Est de l'île de Vancouver. Elle est vulnérable à la perte et à la dégradation de l'habitat en raison de la proximité immédiate d'une route principale et de l'urbanisation accrue dans le bassin hydrographique.

Répartition

Colombie-Britannique

Historique du statut

Espèce désignée menacée en avril 1999. Réexamen du statut et espèce désignée en voie de disparition en mai 2000 et en avril 2010.

La section 1.1 du programme de rétablissement fournit des renseignements sur les menaces pesant sur la survie et le rétablissement de l'espèce. Les principales menaces sont : l'utilisation non durable des terres et de l'eau; la dégradation de la qualité de l'eau; la réduction des proies de base; le changement climatique; le prélèvement excessif d'individus pour la recherche et les activités récréatives.

L'habitat essentiel de la lamproie du ruisseau Morrison a été identifié, dans la mesure du possible, dans la section 2 du plan d'action (MPO 2018). Le plan fournit également des exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel (c.-à-d. des menaces pour l'habitat essentiel). La liste des activités décrites dans le tableau 6 du plan d'action n'est ni exhaustive ni exclusive, et leur inclusion a été guidée en fonction des menaces générales pertinentes pesant sur l'habitat décrites dans le programme de rétablissement et le plan d'action. Se référer au plan d'action pour plus de détails sur les activités susceptibles d'entraîner la destruction d'un habitat critique.

2.2 Rétablissement

Cette section résume les renseignements contenus dans le programme de rétablissement (ENRLRM 2007) et le plan d'action (MPO 2018) sur les objectifs en matière de population et de répartition nécessaires au rétablissement de la lamproie du ruisseau Morrison. Comme indiqué dans la section 4 du plan d'action, les rapports sur la mise en œuvre seront établis en évaluant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies générales définies dans le programme de rétablissement (MPO 2018).

La section 1 du plan d'action reprend les objectifs en matière de population et de répartition⁴ suivants nécessaires à la reconstitution de l'espèce, qui ont été déterminés dans le programme de rétablissement :

1. assurer sa viabilité à long terme dans son aire de répartition naturelle;
2. résoudre les incertitudes taxonomiques reliées à la lamproie du ruisseau Morrison afin d'assurer efficacement sa protection et son rétablissement;
3. maintenir une population autonome de lamproies du ruisseau Morrison à l'intérieur du ruisseau Morrison;
4. maintenir, et dans la mesure du possible améliorer, l'intégrité écologique de l'habitat de la lamproie du ruisseau Morrison;
5. accroître les connaissances scientifiques sur la lamproie du ruisseau Morrison en menant des études supplémentaires portant sur son histoire naturelle, sur son habitat essentiel et sur les menaces à sa pérennité;
6. favoriser la sensibilisation à la lamproie du ruisseau Morrison et à son statut de conservation et encourager la collectivité locale à participer à l'intendance et à la protection de l'habitat.

3 Progrès accomplis vers le rétablissement

Le programme de rétablissement (ENRLRM 2007) de la lamproie du ruisseau Morrison divise l'effort de rétablissement en 10 stratégies générales⁵ et le plan d'action définit 16 mesures de rétablissement associées (voir les tableaux 1 à 3 du plan d'action; MPO 2018) :

Stratégie générale 1 : établir et soutenir le groupe de mise en œuvre des mesures de rétablissement (GMR) ou un autre groupe de travail pour la lamproie du ruisseau Morrison.

- Mesure de rétablissement 15 : prendre part à un groupe qui soutient la conservation et la protection de la population, et entreprendre des initiatives d'intendance dans les bassins hydrologiques en vue d'accroître la compréhension et la connaissance de la population. Par exemple :
 - favoriser et adopter les pratiques exemplaires;
 - envisager des options de conservation des habitats importants, mais non essentiels, situés dans le cours supérieur du cours d'eau.
- Mesure de rétablissement 16 : procéder à l'échantillonnage d'autres populations de lamproies de l'ouest et comparer les résultats à ceux de la lamproie du ruisseau Morrison afin de déterminer la relation génétique dans les populations et entre celles-ci.

Stratégie générale 2 : combler les lacunes du savoir qui nuisent à la conservation de la lamproie du ruisseau Morrison.

- Mesure de rétablissement 1 : continuer d'étudier la présence et la répartition de la population dans le bassin hydrologique supérieur du ruisseau Morrison, et dans les chenaux latéraux naturels et artificiels des ruisseaux Morrison et Arden.
- Mesure de rétablissement 4 : déterminer les proies préférées ainsi que les taux d'alimentation de la lamproie du ruisseau Morrison, et estimer l'abondance des proies et les tendances relatives à celles-ci.

⁴ Les objectifs en matière de population et de répartition décrits dans le plan d'action étaient auparavant désignés comme le but et les objectifs du rétablissement.

⁵ Désignées sous le nom de « stratégies » dans le programme de rétablissement « stratégies générales » dans le plan d'action.

Stratégie générale 3 : clarifier les menaces à la lamproie du ruisseau Morrison.

- Mesure de rétablissement 6 : évaluer et déterminer les obstacles physiques au déplacement de la lamproie du ruisseau Morrison et les zones potentielles de restauration de l'habitat.
- Mesure de rétablissement 11 : lever les obstacles et mener des projets de restauration, de création et de complexification de l'habitat dans le cours d'eau pour atténuer les débits d'eau élevés et faibles qui pourraient avoir une incidence sur le déplacement des lamproies.
- Mesure de rétablissement 12 : dans les aménagements nouveaux et existants, installer des séparateurs d'huile dans les drains à risque potentiellement élevé et assurer leur entretien, et explorer les options pour l'élimination des déchets.
- Mesure de rétablissement 13 : déterminer les niveaux de débit des ruisseaux Morrison et Arden pendant l'année afin d'orienter les options de conservation de l'eau.

Stratégie générale 4 : effectuer des études pour définir l'habitat essentiel de la lamproie du ruisseau Morrison⁶.

Stratégie générale 5 : mettre au point un plan de viabilité au niveau du bassin hydrologique comprenant : 1) la détermination de l'habitat clé, du débit et des valeurs hydrométriques pour la lamproie et 2) des directives visant à éviter les répercussions locales et au niveau du bassin hydrologique, qui pourraient être traduites en décisions efficaces.

- Mesure de rétablissement 7 : mener des études afin d'évaluer la connectivité dans le cours supérieur des principales rivières et procéder à une évaluation géospatiale des caractéristiques hydrologiques du ruisseau Morrison et de ses cours supérieurs (incluant ses milieux humides). Cela pourrait comprendre, entre autres, des mesures des eaux souterraines prises dans des puits d'observation déjà forés en amont du ruisseau.
- Mesure de rétablissement 8 : élaborer les outils qui permettraient de déterminer de façon définitive si les ammocètes sont le type non parasitaire ou parasitaire de la lamproie du ruisseau Morrison.
- Mesure de rétablissement 9 : cerner et évaluer les options de gestion de l'eau qui répondraient aux besoins de conservation et aux exigences des intervenants par les moyens suivants : échanger des renseignements sur la lamproie du ruisseau Morrison et obtenir la participation des organismes concernés en ce qui concerne les options de conservation et de gestion de l'eau.

Stratégie générale 6 : élaborer et mettre en œuvre un programme de surveillance à long terme.

- Mesure de rétablissement 3 : élaborer un plan de surveillance suffisamment solide pour donner une indication claire des progrès réalisés en ce qui concerne la viabilité à long terme de la population dans son aire de répartition naturelle et le maintien d'une population autonome dans le bassin hydrologique du ruisseau Morrison.
 - Les efforts de surveillance concernent notamment :
 - la présence de la lamproie, la répartition, l'utilisation de l'habitat, la répartition des nids, les emplacements des frayères, les attributs particuliers de l'habitat essentiel et les tendances;
 - les paramètres concernant la qualité de l'eau tels que l'oxygène, la température, le débit et le pH;

⁶L'habitat essentiel a été désigné dans le plan d'action. Cette stratégie générale est complète et n'a pas de mesure de rétablissement associée.

- l'abondance et la répartition des populations des communautés aquatiques du bassin hydrologique (écodynamique, notamment la relation proie-prédateur);
- la présence d'espèces aquatiques envahissantes.
- Mesure de rétablissement 5 : mettre en œuvre le plan de surveillance de la lamproie du ruisseau Morrison.

Stratégie générale 7 : établir des objectifs pour la qualité de l'eau et l'utilisation de l'eau pour le ruisseau Morrison.

- Mesure de rétablissement 10 : élaborer des objectifs pour la qualité de l'eau en tenant compte des besoins et paramètres biologiques de la population qui ont une incidence sur la qualité de son habitat.

Stratégie générale 8 : informer et éduquer les parties intéressées et le grand public sur les espèces et la biodiversité en général.

- Mesure de rétablissement 15 : se référer à la stratégie générale 1 pour la description de la mesure de rétablissement 15.
- Mesure de rétablissement 16 : se référer à la stratégie générale 1 pour la description de la mesure de rétablissement 16.

Stratégie générale 9 : collaborer avec les administrations municipales, les promoteurs immobiliers et d'autres groupes pour améliorer et encourager l'intendance des bassins hydrologiques.

- Mesure de rétablissement 14 : communiquer l'information sur la lamproie du ruisseau Morrison et encourager les propriétaires fonciers et les ordres de gouvernement concernés à tenir compte de la population dans l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour de plans d'utilisation des terres, de plans communautaires officiels, de règlements administratifs et de lignes directrices en matière de gestion.

Stratégie générale 10 : mettre au point des protocoles solides pour les recherches scientifiques.

- Mesure de rétablissement 2 : élaborer des estimations des dommages admissibles et des directives sur la collecte pour la lamproie du ruisseau Morrison qui favorisent l'utilisation de méthodes peu invasives d'échantillonnage et de manipulation.

Les progrès réalisés lors de la réalisation de ces stratégies générales et ces mesures de rétablissement sont présentés à la section 3.1.

3.1 Activités à l'appui du rétablissement

Le tableau 1 fournit des renseignements sur la mise en œuvre des activités entreprises pour répondre aux stratégies générales et aux mesures de rétablissement définies dans le programme de rétablissement et le plan d'action, respectivement (ENRLRM 2007; MPO 2018). Un certain nombre d'activités de rétablissement ont été mises en œuvre avant 2018 et les progrès ont été documentés dans le « Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement de la lamproie de l'Ouest, population du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni*), au Canada pour la période allant de 2007 à 2015 » (MPO 2016) et le « Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement de la lamproie de l'Ouest, population du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni*), au Canada pour la période 2016 à 2021 » (MPO 2022).

Tableau 1. Détails des activités de soutien au rétablissement de la lamproie de l'Ouest, population du ruisseau Morrison, de 2018 à 2022.

N°	Stratégie générale	Mesure de rétablissement	Descriptions et résultats	Participants ⁷
1	1 : Établir et soutenir un groupe de mise en œuvre du rétablissement (GMR) ou un autre groupe de travail pour la lamproie du ruisseau Morrison. 8 : Informer et éduquer les intervenants et le grand public concernant l'espèce et les valeurs relatives à la biodiversité en général.	15 : Prendre part à un groupe qui soutient la conservation et la protection de la population, et entreprendre des initiatives d'intendance dans les bassins hydrologiques en vue d'accroître la compréhension et la connaissance de la population. Par exemple : • favoriser et adopter les pratiques exemplaires; • envisager des options de conservation des habitats importants, mais non essentiels, situés dans le cours supérieur du cours d'eau.	Les groupes d'intendance et les partenariats au sein du bassin versant du ruisseau Morrison ont contribué à la conservation et à la protection de la lamproie du ruisseau Morrison au cours de la période couverte par le rapport, notamment : • les Morrison Creek Streamkeepers (MCS) [Gardiens du ruisseau Morrison], un groupe de membres de la collectivité qui réalisent activement des projets visant à préserver et à réhabiliter le bassin hydrographique du ruisseau Morrison et à sensibiliser le public à cette question; • le Comox Valley Land Trust (CVLT) et le Comox Valley Regional District (CVRD), qui ont formé un partenariat dans le but de protéger la réserve naturelle de Morrison Headwaters;	BCPF, CVLD, CVLT, MPO, gouvernements locaux, MCS, parties intéressées et groupes d'intendance

⁷Si plusieurs participants sont associés à la mise en œuvre d'une mesure de rétablissement, ils sont énumérés en ordre alphabétique, et le participant responsable est indiqué en caractères gras.

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action pour la lamproie de l'Ouest 2025

N°	Stratégie générale	Mesure de rétablissement	Descriptions et résultats	Participants ⁷
			- le district scolaire 71 a organisé des programmes d'éducation des élèves sur la conservation et la restauration de l'habitat de la lamproie du ruisseau Morrison. Les élèves ont aidé à replanter les zones riveraines du ruisseau Arden dans le cadre d'un projet de restauration de l'habitat. Des initiatives d'intendance importantes axées sur le bassin versant ont été lancées dans le bassin versant du ruisseau Morrison au cours de la période de référence, et contribuent à la conservation et à la protection de la lamproie du ruisseau Morrison, notamment : - en 2019, 55 acres du cours supérieur du ruisseau Morrison, qui comprend l'habitat critique de la lamproie du ruisseau Morrison, ont été achetés par la CVLT à des fins de protection et de préservation; cette zone est gérée par la ville de Courtenay en tant que <u>Morrison Headwaters Nature Preserve</u> (réserve naturelle de Morrison Headwaters); - en 2022, une collaboration entre <u>BC Parks Foundation</u> (BCPF) et la <u>CVLT</u> a permis de réunir les fonds nécessaires à l'achat et à la protection des 715 acres du cours supérieur du bassin versant du ruisseau Morrison.	

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action pour la lamproie de l'Ouest 2025

N°	Stratégie générale	Mesure de rétablissement	Descriptions et résultats	Participants ⁷
			Le matériel pédagogique et des activités de sensibilisation ont permis de mieux faire connaître la lamproie du ruisseau Morrison. Ces activités comprennent notamment : • en 2020, la mise à jour des panneaux d'interprétation au parc Puntledge par la MCS afin de sensibiliser le public à l'importance écologique du bassin hydrographique du ruisseau Morrison et de la lamproie du ruisseau Morrison; • en 2021, le MPO a mis au point des panneaux d'information du public sur la biologie de la lamproie du ruisseau Morrison et sur les mesures de protection dont elle bénéficie en vertu de la LEP, et deux panneaux ont été installés au parc Roy Morrison et au parc Puntledge; • en 2022, un webinaire intitulé <i>Biodiversity of the Morrison Creek Headwaters</i> a été organisé par Comox Valley Nature et animé par la Société canadienne des biologistes de l'environnement sur le site Web de Comox Valley Nature; • la sensibilisation à la lamproie du ruisseau Morrison et les mesures de conservation de l'espèce ont été encouragées lors d'événements communautaires par les gardiens de cours d'eau locaux; • des présentations de sensibilisation ont été organisées dans les écoles, les collectivités locales et devant les	

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action pour la lamproie de l'Ouest 2025

N°	Stratégie générale	Mesure de rétablissement	Descriptions et résultats	Participants ⁷
			groupes communautaires de protection de l'environnement; - la lamproie du ruisseau Morrison a fait l'objet d'une couverture médiatique, notamment pour l'acquisition des terres de la réserve naturelle de Morrison Headwaters; - la lamproie du ruisseau Morrison a été présentée dans un chapitre du livre <i>Animals, Health and Society</i>, intitulé « Application of Harm Reduction Thinking to the Conservation of Uncharismatic Species » (Wade 2020).	
2	1 : Établir et soutenir un groupe de mise en œuvre du rétablissement (GMR) ou un autre groupe de travail pour la lamproie du ruisseau Morrison. 8 : Informer et éduquer les intervenants et le grand public concernant l'espèce et les valeurs relatives à la biodiversité en général.	16 : Procéder à l'échantillonnage d'autres populations de lamproies de l'Ouest et comparer les résultats à ceux de la lamproie du ruisseau Morrison afin de déterminer la relation génétique dans les populations et entre celles-ci.	L'échantillonnage d'autres populations de lamproies de l'Ouest pour les comparer à la lamproie du ruisseau Morrison n'a pas eu lieu au cours de la période couverte par le rapport. Cependant, d'autres études relatives à la structure de la population de lamproies et susceptibles d'éclairer la gestion de la lamproie du ruisseau Morrison ont été menées, notamment : - une étude de la documentation a exploré et comparé la biologie, les menaces, les besoins en matière de surveillance et la conservation des espèces satellites de <i>Lampetra</i>, en se concentrant sur la lamproie de l'Ouest (Clemens et Wade 2023⁸). - une étude a examiné la structure de la population de la lamproie de l'Ouest d'un point de vue contemporain et historique dans le	Universités

⁸Les travaux ont été réalisés pendant la période couverte par le présent rapport.

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action pour la lamproie de l'Ouest 2025

N°	Stratégie générale	Mesure de rétablissement	Descriptions et résultats	Participants ⁷
			bassin du fleuve Columbia (Spice <i>et al.</i> 2019).	
3	2 : Combler les lacunes du savoir qui nuisent à la conservation de la lamproie du ruisseau Morrison.	1 : Continuer d'étudier la présence et la répartition de la population dans le bassin hydrologique supérieur du ruisseau Morrison, et dans les chenaux latéraux naturels et artificiels des ruisseaux Morrison et Arden.	Une publication de 2022 résume les efforts de relevés passés pour la lamproie du ruisseau Morrison. Des relevés par piégeage de la lamproie du ruisseau Morrison ont été réalisés sur 9 sites du ruisseau Morrison entre 2011 et 2021, dont trois sites dans les eaux d'amont, qui ont été échantillonnés en 2015, 2016, 2017 et 2019 (Wade 2022) avec pour résultats : - la présence confirmée de la lamproie du ruisseau Morrison dans les eaux d'amont du ruisseau Morrison; - les captures les plus importantes ont été réalisées dans les sites des eaux d'amont.	MPO
4	2 : Combler les lacunes du savoir qui nuisent à la conservation de la lamproie du ruisseau Morrison.	4 : Déterminer les proies préférées ainsi que les taux d'alimentation de la lamproie du ruisseau Morrison, et estimer l'abondance des proies et les tendances relatives à celles-ci.	Aucune étude sur la préférence des proies, les taux d'alimentation et l'abondance des proies n'a été réalisée au cours de la période couverte par le présent rapport.	S.O.
5	3 : Clarifier les menaces qui pèsent sur la lamproie du ruisseau Morrison et y réagir.	6 : Évaluer et déterminer les obstacles physiques au déplacement de la lamproie du ruisseau Morrison et les zones potentielles de restauration de l'habitat.	Le ruisseau Arden a été défini comme une zone potentielle de restauration, et les efforts de restauration ont été achevés en 2021 (voir ligne 6). Des obstacles à la circulation des poissons ont été découverts dans le cours principal du ruisseau Morrison lors d'un relevé par piégeage passif de la lamproie du ruisseau Morrison en juillet 2021. Un gros embâcle et de multiples embâcles plus petits ont été trouvés sur les tronçons inférieurs du ruisseau Morrison dont on soupçonne qu'ils	MPO, MCS

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action pour la lamproie de l'Ouest 2025

N°	Stratégie générale	Mesure de rétablissement	Descriptions et résultats	Participants ⁷
			ont empêché l'accès à l'habitat, contribuant au faible taux de capture du relevé pour l'année (Wade <i>et al.</i> 2021).	
6	3 : Clarifier les menaces qui pèsent sur la lamproie du ruisseau Morrison et y réagir.	11 : Lever les obstacles et mener des projets de restauration, de création et de complexification de l'habitat dans le cours d'eau pour atténuer les débits d'eau élevés et faibles qui pourraient avoir une incidence sur le déplacement des lamproies.	En collaboration, le MCS, le MPO, la Pacific Salmon Foundation, le district scolaire 71 et Current Environmental Ltd ont mené à bien le Projet de restauration du ruisseau Arden, un projet de restauration de l'habitat sur un tronçon de 900 m du ruisseau Arden en 2021 afin d'améliorer l'habitat de frai et de croissance précoce de la lamproie du ruisseau Morrison. Les activités du projet comprenaient : la complexification des cours d'eau, la mise en place de gravier de frai, l'enlèvement des embâcles, la restauration des zones riveraines, les études de base et le contrôle de l'efficacité. Les résultats ont été obtenus : • en 2022, 10 nids de lamproie ont été observés dans l'habitat restauré où la fraie de la lamproie n'avait pas été observée depuis 2005 (Paul Grant, comm. pers. 2024); • on a observé que l'habitat assaini présentait une complexité hydraulique accrue et une sédimentation réduite (Paul Grant, comm. pers. 2024). Les obstacles identifiés dans le ruisseau Morrison en 2021 (voir tableau 1, ligne 5) ont été supprimés après leur découverte (Wade <i>et al.</i> 2021).	Current Environmental Ltd, MPO , MCS, Pacific Salmon Foundation, district scolaire 71
7	3 : Clarifier les menaces qui pèsent sur la lamproie du ruisseau Morrison et y	12 : Dans les aménagements nouveaux et existants, installer des séparateurs d'huile dans les drains à risque	L'installation de séparateurs d'huile dans les drains à haut risque et l'étude des possibilités d'élimination des déchets n'ont	Ville de Courtenay

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action pour la lamproie de l'Ouest 2025

N°	Stratégie générale	Mesure de rétablissement	Descriptions et résultats	Participants ⁷
	réagir.	potentiellement élevé et assurer leur entretien, et explorer les options pour l'élimination des déchets.	pas été achevées au cours de la période couverte par le rapport. Cependant, la ville de Courtenay est en train d'élaborer un plan de gestion intégrée des eaux de pluie , qui vise à intégrer les pratiques exemplaires de gestion des infrastructures souterraines afin de promouvoir un drainage adéquat et d'atténuer les impacts des eaux pluviales sur le bassin versant (Tazzioli, comm. pers. 2023).	
8	3 : Clarifier les menaces qui pèsent sur la lamproie du ruisseau Morrison et y réagir.	13 : Déterminer les niveaux de débit des ruisseaux Morrison et Arden pendant l'année afin d'orienter les options de conservation de l'eau.	Une cartographie des zones humides et des affluents ainsi qu'une étude hydrologique ont été réalisées afin d'améliorer la compréhension de l'hydrologie des eaux d'amont du ruisseau Morrison. Cette étude comprenait la collecte de données sur le niveau d'eau, la température et le débit dans 7 sous-bassins situés dans les eaux d'amont (Current Environmental Ltd et Morrison Creek Streamkeepers 2020). Les résultats obtenus ont été les suivants : • tous les affluents ont conservé un bon débit et une bonne température de l'eau (le maximum n'a pas dépassé 18,5 °C) tout au long de l'année; • tous les affluents et leurs sources et suintements ont été jugés responsables du maintien du débit de base du ruisseau Morrison; • tous les aquifères situés en amont de la pente au sud et à l'ouest du cours supérieur étaient importants pour le maintien du régime d'écoulement dans les affluents et le cours principal du ruisseau Morrison.	Current Environmental Ltd, MCS

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action pour la lamproie de l'Ouest 2025

N°	Stratégie générale	Mesure de rétablissement	Descriptions et résultats	Participants ⁷
9	4 : Effectuer des études pour définir l'habitat essentiel de la lamproie du ruisseau Morrison.	Aucune mesure de rétablissement n'a été associée à cette stratégie générale, qui est complète puisque le plan d'action a identifié l'habitat essentiel de l'espèce.	Voir section 3.1.1 Désignation et protection de l'habitat essentiel	MPO
10	5 : Mettre au point un plan de viabilité au niveau du bassin hydrologique comprenant : 1) la détermination de l'habitat clé, du débit et des valeurs hydrométriques pour la lamproie, 2) les directives pour éviter les répercussions locales et au niveau du bassin hydrologique, qui pourraient être traduites en décisions efficaces.	7 : Mener des études afin d'évaluer la connectivité dans le cours supérieur des principales rivières et procéder à une évaluation géospatiale des caractéristiques hydrologiques du ruisseau Morrison et de ses cours supérieurs (incluant ses milieux humides). Cela pourrait comprendre, entre autres, des mesures des eaux souterraines prises dans des puits d'observation déjà forés en amont du ruisseau.	Une cartographie des zones humides et des affluents ainsi qu'une étude hydrologique ont été réalisées dans les eaux d'amont du ruisseau Morrison entre 2019 et 2020 (voir la ligne 8 pour les détails de l'étude; Current Environmental Ltd et MCS 2020). Cette étude a permis de cartographier 4,8 km de nouveaux habitats dans les affluents et 13,5 ha de nouveaux habitats humides, et de recueillir des données sur le niveau et la température des eaux souterraines dans deux puits de surveillance précédemment établis.	Current Environmental Ltd., MCS
11	5 : Mettre au point un plan de viabilité au niveau du bassin hydrologique comprenant : 1) la détermination de l'habitat clé, du débit et des valeurs hydrométriques pour la lamproie, 2) les directives pour éviter les répercussions locales et au niveau du bassin hydrologique, qui pourraient être traduites en décisions efficaces.	8 : Élaborer les outils qui permettraient de déterminer de façon définitive si les ammocètes sont le type non parasitaire ou parasitaire de la lamproie du ruisseau Morrison.	Aucun outil permettant de différencier les types parasites des types non parasites au stade de la vie des ammocètes n'a été développé au cours de la période couverte par le rapport.	S.O.
12	5 : Mettre au point un plan de viabilité au niveau du	9 : Cerner et évaluer les options de gestion de l'eau qui répondraient aux	Un rapport cartographiant la zone humide et ses affluents et étudiant les propriétés	DFO, MCS

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action pour la lamproie de l'Ouest 2025

N°	Stratégie générale	Mesure de rétablissement	Descriptions et résultats	Participants ⁷
	bassin hydrologique comprenant : 1) la détermination de l'habitat clé, du débit et des valeurs hydrométriques pour la lamproie, 2) les directives pour éviter les répercussions locales et au niveau du bassin hydrologique, qui pourraient être traduites en décisions efficaces.	besoins de conservation et aux exigences des intervenants par les moyens suivants : • échanger des renseignements sur la lamproie du ruisseau Morrison; • obtenir la participation des organismes concernés en ce qui concerne les options de conservation et de gestion de l'eau.	hydrologiques du ruisseau Morrison a été élaboré en 2020, et pourrait être utilisé pour éclairer les futurs plans de gestion de l'eau et de durabilité (voir ligne 8; Current Environmental Ltd et Gardiens du ruisseau Morrison 2020). Se référer à la ligne 1 pour les activités qui ont échangé des renseignements sur la lamproie du ruisseau Morrison au cours de la période couverte par le rapport.	
13	6 : Élaborer et mettre en œuvre un programme de surveillance à long terme.	3 : Élaborer un plan de surveillance suffisamment solide pour donner une indication claire des progrès réalisés en ce qui concerne la viabilité à long terme de la population dans son aire de répartition naturelle et le maintien d'une population autonome dans le bassin hydrologique du ruisseau Morrison. Les efforts de surveillance concernent notamment : 1) la présence de la lamproie, la répartition, l'utilisation de l'habitat, la répartition des nids, les emplacements des frayères, les attributs particuliers de l'habitat essentiel et les tendances; 2) les paramètres concernant la qualité de l'eau tels que l'oxygène, la température, le débit et le pH; 3) l'abondance et la répartition des populations des communautés aquatiques du bassin	Aucun programme de surveillance à long terme n'a été mis en place, mais la lamproie du ruisseau Morrison a fait l'objet d'études périodiques. Se référer à la ligne 14 pour les travaux de suivi et de recherche réalisés au cours de la période de référence.	S.O.

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action pour la lamproie de l'Ouest 2025

N°	Stratégie générale	Mesure de rétablissement	Descriptions et résultats	Participants ⁷
		hydrologique (écodynamique, notamment la relation proie-prédateur); 4) la présence d'espèces aquatiques envahissantes.		
14	6 : Élaborer et mettre en œuvre un programme de surveillance à long terme.	5 : Mettre en œuvre le plan de surveillance de la lamproie du ruisseau Morrison.	Bien qu'aucun programme de surveillance à long terme n'ait été mis en œuvre, des études périodiques indiquent que la lamproie du ruisseau Morrison continue d'être rencontrée dans l'ensemble de son aire de répartition connue. Un rapport de synthèse des données du piégeage passif de la lamproie du ruisseau Morrison entre 2011 et 2021 dans le cours principal du ruisseau Morrison a été publié en 2022 (Wade 2022). Wade <i>et al.</i> (2019) ont comparé les résultats des relevés de piégeage dans les eaux d'amont et le cours principal du ruisseau Morrison au fil du temps. Les résultats indiquent que les captures ont été beaucoup plus faibles lors des études par piégeage entre 2011 et 2017 qu'au cours des années 1970 et 1980. Un relevé par piégeage passif a été réalisé dans le cours principal du ruisseau Morrison pour la surveillance continue de la population (Wade <i>et al.</i> 2021). Le nombre total de lamproies capturées en 2021 à l'aide de cette méthode était le plus bas depuis le début du suivi en 2011, ce qui pourrait être dû aux obstacles empêchant l'accès à l'habitat (voir ligne 5).	MPO

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action pour la lamproie de l'Ouest 2025

N°	Stratégie générale	Mesure de rétablissement	Descriptions et résultats	Participants ⁷
			Un rapport détaillant les observations opportunistes de la construction des nids et du frai de la lamproie du ruisseau Morrison a été publié en 2022 afin d'améliorer les connaissances sur les besoins en habitat de la population (Wade et Grant 2022). Voici les résultats obtenus : - toutes les observations ont eu lieu dans une zone de 55 m² près de la confluence avec la rivière Puntledge; - l'activité de frai a été signalée le 15 mai 2021 et a été surveillée jusqu'au 9 juin, avec un total de 36 événements de frai observés au cours de cette période; - un maximum de 6 zones de nidification différentes a été signalé, les zones de ponte étant composées d'un substrat dur recouvert de sable, de cailloux et de petites pierres; - des petites pierres ou des cailloux de plus de 1 cm de diamètre ont été déplacés et placés au bord des nids.	
15	7 : Établir des objectifs pour la qualité de l'eau et l'utilisation de l'eau pour le ruisseau Morrison.	10 : Élaborer des objectifs pour la qualité de l'eau en tenant compte des besoins et paramètres biologiques de la population qui ont une incidence sur la qualité de son habitat.	Les objectifs de qualité de l'eau pour le ruisseau Morrison n'ont pas été établis au cours de la période de référence. La ligne 8 contient des renseignements succincts sur la cartographie des zones humides et des affluents qui peuvent contribuer à l'élaboration future des objectifs de qualité de l'eau (Current Environmental Ltd et MCL 2020).	Current Environmental Ltd, MCS
17	9 : Travailler avec les administrations municipales, les	14 : Communiquer l'information sur la lamproie du ruisseau Morrison et encourager les propriétaires fonciers et	La lamproie du ruisseau Morrison et son habitat essentiel ont été pris en compte et intégrés dans le plan communautaire officiel	Ville de Courtenay

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action pour la lamproie de l'Ouest 2025

N°	Stratégie générale	Mesure de rétablissement	Descriptions et résultats	Participants ⁷
	promoteurs immobiliers et les autres groupes pour améliorer et encourager l'intendance du bassin hydrologique.	les ordres de gouvernement concernés à tenir compte de la population dans l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour de plans d'utilisation des terres, de plans communautaires officiels, de règlements administratifs et de lignes directrices en matière de gestion.	de la ville de Courtenay (Gothard, comm. pers. 2023) : - le plan local d'urbanisme d'Arden a été révisé, mais a conservé son libellé sur la protection des zones écologiquement sensibles à Courtenay; - la mention de la lamproie du ruisseau Morrison est incluse dans le profil du Centre de quartier de Lake Trail. Se référer à la ligne 1 pour en savoir plus sur les activités d'échange de renseignements liées à cette mesure de rétablissement.	
18	10 : Mettre au point des protocoles appropriés pour les recherches scientifiques (p. ex. limiter le nombre de poissons prélevés chaque année, etc.).	2 : Élaborer des estimations des dommages admissibles et des directives sur la collecte pour la lamproie du ruisseau Morrison qui favorisent l'utilisation de méthodes peu invasives d'échantillonnage et de manipulation.	Les estimations des dommages admissibles pour la lamproie du ruisseau Morrison n'ont pas été établies au cours de la période couverte par le rapport. Une étude portant sur les méthodes d'échantillonnage et les modèles d'enquête pour les larves de lamproies a été publiée en 2022 (Clemens <i>et al.</i> 2022). Les <i>Best management guidelines for native lampreys during in-water work</i> (Lignes directrices sur la meilleure gestion des lamproies indigènes pendant les travaux dans l'eau) ont été élaborées par le Lamprey Technical Workgroup dans le but de réduire au minimum l'impact sur les lamproies indigènes en Amérique du Nord lors de travaux dans l'eau et d'améliorer les projets de restauration de l'habitat des lamproies dans les cours d'eau (Lamprey Technical	Milieu universitaire, MPO

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action pour la lamproie de l'Ouest 2025

N°	Stratégie générale	Mesure de rétablissement	Descriptions et résultats	Participants ⁷
			Workgroup 2020).	

3.1.1 Désignation et protection de l'habitat essentiel

L'habitat essentiel de la lamproie du ruisseau Morrison est désigné, dans la mesure du possible et selon les meilleurs renseignements disponibles, dans le plan d'action. Les fonctions, les caractéristiques et les attributs nécessaires pour appuyer les processus du cycle vital de l'espèce et atteindre le but et les objectifs du rétablissement de l'espèce sont également précisés. Un arrêté visant la protection de l'habitat essentiel a été pris en mai 2019 en vertu des paragraphes 58(4) et 58(5) de la LEP invoquant l'interdiction, prévue au paragraphe 58(1), de la destruction de l'habitat essentiel désigné ([DORS/2019-123](#)). La section 2.2 du plan d'action donne des exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel.

3.1.2 Répercussions socioéconomiques

En vertu de l'article 55 de la LEP, le ministre fédéral compétent est tenu d'entreprendre une évaluation des coûts socioéconomiques du plan d'action et des avantages qui découlent de sa mise en œuvre. Cette section résume les coûts et avantages socioéconomiques associés à la mise en œuvre des mesures de rétablissement du plan d'action entre 2018 et 2022.

Conformément à l'alinéa 49(1)e) de la LEP, le plan d'action comprenait une évaluation des coûts socioéconomique de sa mise en œuvre et des avantages en découlant (section 3 du plan d'action). Bon nombre des coûts économiques associés à la mise en œuvre des mesures de rétablissement ont été et continueront d'être assumés par des organismes gouvernementaux comme le MPO. Toutes les mesures de rétablissement décrites dans le plan d'action devraient être peu coûteuses (MPO 2018). Les mesures de rétablissement devraient être financées par les ressources fédérales existantes, ainsi que par des fonds supplémentaires provenant de programmes annuels, notamment le Programme d'intendance de l'habitat, Partenariats autochtones pour les espèces en péril (autrefois, le Fonds autochtone pour les espèces en péril) et le Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril. Toutefois, au cours de la période de référence, aucune demande de projet visant la lamproie du ruisseau Morrison n'a été reçue, et aucun projet n'a donc été financé. La plupart des mesures de rétablissement de la lamproie du ruisseau Morrison nécessiteront une approche de mise en œuvre collaborative; cependant, les coûts globaux pour les partenaires et le gouvernement canadiens (financiers et/ou en nature) devraient encore être faibles (MPO 2018).

La mise en œuvre du plan d'action a entraîné des avantages socioéconomiques, notamment la contribution à la réalisation des objectifs en matière de population et de rétablissement de la lamproie du ruisseau Morrison, ainsi que des effets positifs sur la biodiversité et la valeur que les individus accordent à la préservation de la biodiversité (Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada, 2014). Les mesures de rétablissement ont apporté des avantages écosystémiques et non marchands plus larges.

La conservation des espèces en péril est essentielle à l'engagement du gouvernement du Canada en faveur de la conservation de la biodiversité et est importante pour la richesse économique et naturelle du Canada.

3.1.3 Caractère réalisable du rétablissement

Il est indiqué dans le programme de rétablissement (MPO, 2007) que le rétablissement de la lamproie du ruisseau Morrison est réalisable. On n'a recueilli aucune nouvelle information

suggérant que la population de lamproie du ruisseau Morrison ne répond plus aux critères de faisabilité énoncés dans le programme de rétablissement.

4 Conclusion

Au cours de la période de référence (2018 à 2022), grâce à la mise en œuvre d'activités soutenant les stratégies générales définies dans le programme de rétablissement et leurs mesures de rétablissement associées identifiées dans le plan d'action, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action et la réalisation de ses objectifs pour la lamproie du ruisseau Morrison, notamment :

- la surveillance périodique de la lamproie du ruisseau Morrison afin de confirmer sa présence dans l'ensemble du bassin versant et de comparer l'abondance et la répartition avec les études antérieures;
- la surveillance de l'activité de frai dans le bassin versant du ruisseau Morrison afin d'améliorer la connaissance des besoins en matière d'habitat;
- la restauration de l'habitat de la lamproie du ruisseau Morrison, y compris l'élimination des obstacles pour rétablir la connectivité;
- la mise sur pied et la poursuite de groupes d'intendance et d'initiatives de partenariat qui contribuent à la conservation et à la protection de la lamproie du ruisseau Morrison et du bassin hydrographique du ruisseau Morrison;
- la sensibilisation du public et l'éducation aux principales menaces pesant sur la lamproie du ruisseau Morrison, ainsi que le partage des progrès accomplis dans le cadre des efforts déployés pour son rétablissement.

Bien que la tendance de la population de l'espèce soit inconnue, étant donné que l'abondance de la population et les tendances de répartition ne sont pas disponibles, la lamproie du ruisseau Morrison continue d'être rencontrée dans l'ensemble de son aire de répartition connue. D'autres travaux sont nécessaires pour soutenir le rétablissement de la lamproie du ruisseau Morrison et de son habitat. Les prochaines étapes prioritaires devraient notamment être :

- d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de surveillance à long terme;
- de poursuivre les activités de protection, de préservation et de restauration de l'habitat de la lamproie du ruisseau Morrison dans l'ensemble du bassin hydrographique;
- de mener des recherches pour combler les lacunes dans les connaissances sur les proies de l'espèce;
- d'évaluer la connectivité et les propriétés hydrologiques du ruisseau Morrison et de ses sources et d'en rendre compte.

Le MPO reste déterminé à rétablir la lamproie du ruisseau Morrison. Les travaux entamés et achevés à ce jour ont jeté des bases solides pour la poursuite de la recherche et le rétablissement de cette espèce. Les progrès réalisés à ce jour n'auraient pas été possibles sans la contribution de nos partenaires, notamment les Morrison Creek Streamkeepers, le Comox Valley Land Trust, le Comox Valley Regional District, la ville de Courtenay, la British Columbia Parks Foundation, Joy Wade (Fundy Aqua Services) et Current Environmental Ltd. Le MPO se réjouit de poursuivre cette collaboration fructueuse et accueille favorablement la participation d'autres partenaires.

5 Références

- Clemens, B.J., J.E. Harris, S.J. Starceвич, T.M. Evans, J.J. Skalicky, F. Neave et R.T. Lampman. 2022. Sampling methods and survey designs for larval lampreys. *North American Journal of Fisheries Management* 42:455–474.
- Clemens, B.J. et J. Wade. 2023. Conservation biology of the *Lampetra* satellite species of western North America, with a focus on Western Brook Lamprey (*L. richardsoni*). Canadian Manuscript. Report of Fisheries and Aquatic Sciences 3258: vi + 26 p.
- COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada). 2000. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la lamproie du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 15 p.
- COSEWIC. 2010. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la lamproie du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. x + 27 p.
- Current Environmental Ltd et Morrison Creek Streamkeepers. 2020. Morrison Creek Headwaters Wetland and Tributary Mapping & Hydrological Study. 34 p. Disponible en ligne à l'adresse suivante : [Morrison Creek Streamkeepers](#) (en anglais seulement) [consulté en août 2021].
- MPO (Pêches et Océans Canada). 2015. Examen de l'information servant à la désignation de l'habitat essentiel de la lamproie du ruisseau Morrison. Secrétariat canadien de consultation scientifique, Avis scientifique 2015/009. 12 p.
- MPO (Pêches et Océans Canada). 2016. Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement de la lamproie du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni*) au Canada pour la période allant de 2007 à 2015. Série de rapports sur les programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Pêches et Océans Canada, Ottawa. iii + 20 p.
- MPO (Pêches et Océans Canada). 2018. Plan d'action pour la lamproie de l'Ouest – Population du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni*) au Canada. Série de plans d'action de la Loi sur les espèces en péril. Pêches et Océans Canada, Ottawa. v + 45 pages
- MPO (Pêches et Océans Canada). 2022. Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement de la lamproie de l'Ouest, population du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni*) au Canada pour la période 2016 à 2021. Série de rapports sur les programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Pêches et Océans Canada, Ottawa. v + 19 p.
- Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada. 2014. Enquête canadienne sur la nature 2012 : connaissances, participation et dépenses liées aux activités récréatives, de conservation et de subsistance axées sur la nature. Ottawa, Ontario : Conseils canadiens des ministres des Ressources. 199 p.

- Gothard, N., comm. pers. 2023. Correspondence to M. Boothroyd and E. Branquinho. December 2023. Manager of Community & Sustainability Planning, Development Services. City of Courtenay, British Columbia.
- Grant, P., pers. comm. 2024. Correspondence to E. Branquinho and M. Boothroyd. March 2024. Research Scientist, DFO. Sidney, British Columbia.
- Lamprey Technical Workgroup. 2020. Best management guidelines for native lampreys during in-water work. Original Version 1.0, May 4, 2020. 26 pp. + Appendices. Disponible à l'adresse : <https://www.pacificlamprey.org/lwq/> (en anglais seulement).
- Équipe nationale de rétablissement pour la lamproie du ruisseau Morrison. 2007. Programme de rétablissement de la lamproie du ruisseau Morrison (*Lampetra richardsoni* var. *marifuga*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Pêches et Océans Canada, Ottawa. v + 32 pages
- Spice, E.K., T.A. Whitesel, G.S. Silver et M.F. Docker. 2019. Contemporary and historical river connectivity influence population structure in Western Brook Lamprey in the Columbia River Basin. *Conservation Genetics* 20:299-314.
- Tazzioli, J. comm. pers. 2023. Correspondence with E. Branquinho and M. Boothroyd during Morrison Creek Lamprey Progress Report Meeting (hosted online). November 2023. Manager of Engineering, Engineering Projects. City of Courtenay, British Columbia.
- Wade, J., N. Pinnell, G. Kosmider et S. MacConnachie. 2015. Information to support the identification of critical habitat for the Morrison Creek Lamprey (*Lampetra richardsoni* var. *marifuga*). DFO Canadian Science Advisory Secretariat Research Document. 2015/031. v + 30 p.
- Wade, J., L. Dealy, V. Hodes et S. MacConnachie. 2019. Morrison Creek Lamprey (*Lampetra richardsoni*) trapping survey, June 2017. Canadian Manuscript. Report of Fisheries and Aquatic Sciences:3183: iv + 6 p.
- Wade, J. 2020. Application of Harm Reduction Thinking to the Conservation of Uncharismatic Species. p. 271-278. in C. Stephen (éd.), *Animals, Health and Society*, CRC Press, Londres.
- Wade, J., L. Dealy et P. Grant. 2021. Passive Trapping of Western Brook Lamprey (*Lampetra richardsoni*), Morrison Creek population in 2021. Canadian Manuscript. Report of Fisheries and Aquatic Sciences:3230: v + 6 p.
- Wade, J. 2022. Summary of 2011-2021 trap data for the endangered Morrison Creek Lamprey (*Lampetra richardsoni*). Canadian Technical Report. Fisheries and Aquatic Sciences:3469: vi + 17 p.
- Wade, J. et P. Grant. 2022. Opportunistic observations of nest building and spawning of the endangered Western Brook Lamprey, Morrison Creek population (*Lampetra richardsoni*). Canadian Manuscript. Report of Fisheries and Aquatic Sciences:3251: v + 11 p.